
CABINET DU PREMIER MINISTRE

(L) ECRET DU PREMIER MINISTRE

N° 222 /PCM/CAB/MI.

SOMMAIRE.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la loi du 15 Février 1959 portant constitution du
Dahomey ;

VU la loi 59/I6 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des
emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des
titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres
étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS.

CHRONO I
JORD. I
M.F. I
C.ABOMEY I
MI. 5
TRESOR I
HAUSSAIRE I
CF. I
CD. I
INTEREESE I
INFO-RADIO 2
MIS.A.COOP I
PCM. 15
SGCM. I

(L) E C R E T E

ARTICLE 1er. - M. PERNON Maurice Attaché de la FOM. 1ère classe 2ème
échelon actuellement Adjoint au Commandant de cercle d'Abomey et chargé
de l'intérim de ce cercle est affecté au Ministère de l'Intérieur à Por
Novo/complément d'effectif.
en

ARTICLE 2°. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date d
prise de service de l'Intéressé sera enregistré, publié et communiqué
partout où besoin sera./.

PORTO-NOVO, LE

AOUT 1960

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

H. MAGA.